

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération n°2025-06-25-1a

L'An DEUX MILLE VINGT CINQ et le 25 JUIN

Le Conseil d'Administration s'est réuni en séance ordinaire sous la Vice-Présidence de Madame Pascale GENIEIS-TORAL.

Présents :

Mmes Pascale GENIEIS-TORAL, Monique BORGHESI, Yvette DESENLIS, Carole MAUREL, Martine ROGER, Sandrine MORONI et M. Gilbert SORIA.

Procurations :

Jordan DARTIER donne pouvoir à Pascale GENIEIS-TORAL

Absente :

Marie SANCHEZ-RUIZ

Objet : Prise en charge des frais d'obsèques de Madame Danielle AYMERIC.

Une administrée viassoise bénéficiaire des minima sociaux, sans enfant ni famille, en situation de précarité, est décédée.

La défunte ne disposait d'aucun avoir disponibles et les frais funéraires s'élèvent à la somme de 1812.04 euros

A ce titre, il convient de prendre en charge les frais d'obsèques de Madame Danielle AYMERIC pour un montant de 1812.04 euros et de les régler directement à l'agathoise du funéraire

CECI EXPOSE, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU les articles L 123-6 et suivants du Code de l'action sociale et des familles,

Considérant, que la situation financière de la défunte ne permet pas de couvrir les frais d'obsèques,

DELIBERE

Et, par vote à mains levées, à la majorité des suffrages exprimés (8 voix pour),

DECIDE l'octroi d'une aide financière d'un montant de 1812.04 euros qui sera versée directement à la SARL « Agathoise du funéraire », 23 chemin des claux 34450 Vias.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Secrétaire de Séance
Madame Monique BORGHESI

Madame Pascale GENIEIS-TORAL
Adjointe au Maire,
Affaires Sociales,
Vice-Présidente du CCAS de VIAS

Le Président,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que la présente peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier
dans un délai de deux mois à compter du présent affichage.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique
« Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat le : 08/09/2025

Publié le :